

Département fédéral de l'intérieur

Adresse électronique :

Aemterkonsultationen@bfs.admin.ch

Berne, le 31 mai 2016

Révision partielle de la loi fédérale (LIDE) et de l'ordonnance (OIDE) sur le numéro d'identification des entreprises : procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous prononcer sur l'adaptation de la LIDE et de l'OIDE qui doit habiliter l'Office fédéral de la statistique (OFS) à assumer le rôle de Local Operating Unit (LOU) dans le cadre du système mondial d'identification des acteurs des marchés financiers (Legal Entity Identifier LEI) et lui permettre, à ce titre, d'émettre le LEI en Suisse. Un numéro d'identification unique et standardisé au niveau international permettra d'améliorer la qualité des données financières, voire de faciliter l'évaluation des risques systémiques.

L'USS soutient les adaptations proposées tant au niveau de la loi fédérale qu'au niveau de l'ordonnance.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre considération distinguée.

UNION SYNDICALE SUISSE



Paul Rechsteiner
Président



José Corpataux
Secrétaire central